

Image not found or type unknown



Achat de voiture titre de propriété

Par **roussy_old**, le **02/08/2007** à **11:18**

Bonjour, rnrnj'aimerais que vous me confirmiez l'information suivante par des textes de lois si possible : rnrnsur internet j'ai trouvé l'info comme quoi le titre de propriété d'une voiture est la facture et non la carte grise qui n'est vraisemblablement d'un droit d'utilisateur. quels sont les recours pour que l'utilisateur restitue le véhicule au propriétaire de la voiture et les démarches à suivre? rnrnrnJe vous remercie de vos réponses par avance